|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Procédure et Cahier des charges des spécifications techniques du cartable scolaire**  **Initiative 1 million de cartables au titre de l’année scolaire 2023/2024** | | |
| 1. **Procédure de consultation pour la fabrication des cartables scolaires :**   Les opérateurs intéressés doivent déposer au niveau du siège de ce Ministère, Direction des Industries du Textile et du Cuir, **4 échantillons** (2 cartables grande taille pour fille, 2 cartables petite taille pour garçon) fabriqués en **matière d’origine marocaine** et accompagnés d’un **rapport d’analyse** délivré par un des laboratoires compétents accrédités par ce Ministère (CTTH, ESITH).  Les opérateurs intéressés doivent également déposer auprès de ce Ministère les documents suivants :  **\*Attestation de capacité de production (capacité en interne et capacité sous-traitée) délivrée par le CTTH ;**  **\*Attestation certifiant l’origine marocaine de la matière utilisée pour la fabrication du cartable, délivrée par le producteur de cette matière ;**  **\*Attestation de régularité fiscale datant de moins d’un mois ;**  **\*Attestation de régularité CNSS datant de moins d’un mois.** | | |
| 1. **Cahier des charges des spécifications techniques du cartable scolaire :** | | |
| **Exigences relatives aux cartables et sacs d’écoliers** | | |
| **Exigences** | **Spécifications** | **Méthodes d’essais** |
| **1. Solidité** | | |
| * 1. **Résistance à la déchirure des matériaux constitutifs** | * Pour tous les matériaux concernés par cet essai, la force minimale nécessaire au déchirement est de **2,5 daN**. * Les faces avant, arrière, les soufflets latéraux et le rabat principal sont systématiquement concernés par ces essais. * Le matériau constitutif des pochettes rapportées sera également soumis à essai lorsque leurs moyens de fermeture sont par ailleurs solidaires du rabat principal et que l'article possède une poignée. | NF G 92-002 |
| * 1. **Résistance à la rupture des assemblages** | * Pour tous les assemblages concernés par cet essai, la force minimale nécessaire à la rupture est de **15 daN**. * l'essai concerne aussi les assemblages des pochettes rapportées. | NF G 92-003 |
| * 1. **Résistance à la rupture des points d'arrêt** | * La force minimale nécessaire à la rupture des points d'arrêt est de **15 daN.** * Les exceptions à ces exigences ne pourront concerner que des éléments ne participant pas à la définition du volume de charge de l'article (par exemple : porte-étiquettes). | NF G 92-003 |
| * 1. **Résistance à la rupture des bretelles ou à l'arrachement de leur fixation sur le corps de l'article** | * La force minimale nécessaire à la rupture des bretelles, à leur fixation ou à l'arrachement de cellee du corps de l'article devra être de **20 daN**. | NF G 92-005 |
| * 1. **Résistance à l'ouverture ou à l'arrachement des moyens de fermeture** | * La force minimale nécessaire à l'ouverture ou à l'arrachement de ces éléments est de **20 daN**. * Cette exigence ne s'applique pas aux moyens de fermeture des pochettes indépendantes, lorsque ces derniers ne sont pas sollicités lors du transport de l'article notamment par sa poignée (lorsqu'elle existe). | NF G 92-006 |
| * 1. **Résistance à l'arrachement des poignées de transport** | * La force minimale nécessaire à l'arrachement de ces poignées est de **40 daN**. | NF G 92-007 |
| * 1. **Résistance à la sollicitation cyclique en charge** | * Le cartable ou le sac d'écolier est soumis à essai avec sa charge maximale recommandée (voir 2.1). A la fin de l’essai réalisé en ayant utilisé comme moyen de transport les bretelles lorsqu'elles sont présentes, ces dernières doivent satisfaire aux exigences du paragraphe 3.1. * Après 5 000 cycles, l'article ne doit pas présenter de détériorations qui puissent être considérées comme défaut majeur lorsqu'il rend l'article inutilisable pour l'usage visé (par exemple : rupture des assemblages, des moyens de transport ou de fermeture). | NF G 92-008 |
| 1. **Aspects fonctionnel et sécurité du contenu** | | |
| * 1. **Volume de charge et charge** | * Les cartables et sacs d'écoliers doivent avoir un volume de charge compris entre 5 et 25 l, en vue de supporter des charges de 2 à 12 kg. |  |
| * 1. **Imperméabilité** | * Le cartable ou le sac d'écolier ne doit pas laisser pénétrer plus de 10 g d'eau et si par ailleurs l'augmentation de son poids par absorption des matériaux n'excède pas 100 g dans les conditions d'essai. | Le cartable ou le sac d'écolier est suspendu par ses moyens de transport et mis en forme par tout produit de conformage représentant au maximum 50 % de la charge pour laquelle il a été prévu (2.1).  Ainsi préparé et disposé, l’article est soumis pendant 15 min à arrosage homogène au moyen d’un diffuseur placé à la verticale à une distance de 80 cm de façon à recevoir 1 l/(m2/min).  Après essuyage au moyen d'un papier-filtre, l'article est pesé pour déterminer la prise de poids éventuelle.  La détermination de la quantité d'eau ayant pénétré à l'intérieur de l'article peut être réalisée par pesée différentielle du matériau de conformage lorsque celui-ci est absorbant (papier, ouate, etc.). |
| 1. **Confort et sécurité de l’utilisateur** | | |
| * 1. **Bretelles** | * Lorsque ces éléments sont présents, leur largeur ou celle de leur rembourrage éventuel devra être d'au minimum 40 mm au niveau des épaules. * Ces éléments doivent être conçus et agencés de manière à ne pas serrer le cou du porteur. * La longueur des bretelles doit être au minimum de 500 mm hors tout. Leur réglage peut indifféremment s'effectuer sans cran ou par cran de 20 à 30 mm. * Une bretelle aux mains doit pouvoir être desserrée ou réglée par l'utilisateur lorsque le cartable ou le sac d'écolier est en place. * Les bretelles doivent être fabriquées dans une matière telle que leur déformation sous charge lors de l'essai de sollicitation cyclique n'excède pas 15 %. | NF G 92-008 |
| * 1. **Poignée** | * Si le cartable ou le sac d'écolier est muni d'une poignée de transport, celle-ci doit permettre à l'utilisateur de le saisir facilement d'une seule main. La longueur de la poignée de transport doit être au minimum de 80 mm. * Elle ne doit pas présenter de bords tranchants ou d'ébarbures susceptibles de blesser l'utilisateur. |  |
| * 1. **Face au contact du dos** | * La face au contact du dos de l'utilisateur doit être conçue de telle manière qu'elle ne présente aucune arête ou point de pression. | Inspection visuelle et manuelle de l’article |
| * 1. **Moyens de réglage, de fermeture, accessoires** | * Tous ces éléments ne doivent comporter aucune ébarbure et être arrondis. S'ils sont réalisés en métal, ils doivent être protégés contre la corrosion. | Cette exigence est considérée comme satisfaite si après avoir été enrobées dans du papier-filtre pendant 48 h, les extrémités de ce dernier trempant dans une solution de chlorure de sodium à 1 %, aucune trace de corrosion n'est constatée, notamment par coloration du papier. |

**Eléments qualitatifs :**

Les cartables doivent **être** de très bonne qualité.

**Les Cartables doivent être dotés de :**

* Bandes rétro réfléchissantes au niveau des bretelles des cartables, pour la sécurité, au-devant du cartable de 4cm de largeur et d’au moins de 15cm de longueur et deux autres bandes au niveau des bretelles
* Pochettes latérales pour le port de bouteille d'eau
* Poches de Rangement : 2 au minimum, avec **fermeture éclair à glissière de très bonne qualité**
* Cloison interne pour séparer le corps principal du cartable
* Contact du dos rembourré en mousse polyéthylène
* Couleur à différencier par genre (garçon ou fille)
* Poignée du cartable bien rembourrée
* Coutures intérieures et extérieures bien finie avec point d'arrêt
* Bandoulière ajustable
* Sac à dos scolaire fabriqué par des matériaux de qualité résistant
* Logo du Royaume apposé sur la face avant du cartable.

**Tailles des cartables :**

Petites tailles **: 36x28x13 cm minimum**

Grandes tailles : **40x30x14 cm minimum**